



SUD éducation est ce que nous en faisons

RESISTER PLUS POUR VIVRE MIEUX !

Le gouvernement Fillon en imposant ses mesures dans le cadre de la réforme générale des politiques publiques (RGPP) a bon dos de prétendre rétablir l'équilibre des comptes publics. En fait de modernisation de l'État il s'agit avant tout de faire d'énormes restrictions budgétaires.

Quelques mois après avoir fait voter un budget comprenant un cadeau fiscal de 15 milliards € pour une minorité de contribuables favorisés, le spectre des « caisses vides » de l'État est brandi pour justifier des mesures de régression sociale.

A ce titre, la suppression de 85 000 fonctionnaires est significative. Pour un gouvernement qui veut mettre tout le monde au travail on pourrait penser que c'est paradoxal mais la volonté d'instaurer une mobilité forcée dans la fonction publique et les attaques prévues contre les retraites, l'hôpital public et l'assurance maladie sont des mesures plus anti-sociales les unes que les autres d'une politique ultra-libérale qui n'a cure de la qualité du service offert aux populations concernées.

L'éducation nationale ne déroge pas à cette stratégie : les classes surchargées, l'organisation des bac pro en 3 ans sont par exemple la conséquence de la logique comptable du gouvernement qui se traduit par la suppression de 11 200 postes l'année prochaine et 18 000 pour septembre 2009.

A ces mesures, il faut rajouter les mesures proposées par le rapport Pochard : individualisation des carrières, mise en concurrence des établissements scolaires, renforcement de la hiérarchie pour comprendre le contexte idéologique de restructuration de l'éducation nationale.

Dans ce contexte la nomination du nouveau recteur n'est pas anodine. M. Wacheux n'est-il pas un éminent spécialiste du management des personnels et des politiques de restructuration?

Mais nous ne sommes pas dupes et nous rappellerons à

M. Wacheux que s'il n'a pas été le bienvenu chez les Ch'tis, il ne l'est pas plus ici. Surtout quand il déclare qu'« il ne faut pas confondre faire du syndicalisme et faire de la politique ». SUD éducation Guyane affirme son attachement à la charte d'Amiens de 1906, à un syndicalisme de transformation sociale, oeuvrant au changement radical de l'école et de la société fondée sur des valeurs de solidarité, d'égalité et de démocratie. Bien loin de la vision des Sarkozy, Fillon, Darcos ou de leur courroie de transmission Wacheux.

**C'est cette forme de syndicalisme que nous défendrons,
dans la rue, lors des mobilisations à venir.**



Suppression du samedi matin : Une grasse matinée chèrement payée.

Plus d'école le samedi matin : voilà de quoi se faire plein d'amis... Malheureusement, ce qui s'apparente à une grasse matinée supplémentaire ne semble encore une fois qu'un moyen de faire des économies en invoquant de bonnes intentions et surtout la nécessité pédagogique.

Depuis le début de cette histoire nous sommes dans le flou le plus complet et le « relevé de conclusion commun » signé début février ne nous a pas beaucoup plus éclairé. Les enseignants du premier degré ont beau être ceux qui font le plus d'heures dans toute l'Europe, ce n'est pas une raison pour diminuer leur charge de travail. Les 2 heures du samedi sont toujours dues. Donc il faudra bien les mettre quelque part.

Des économies sur la formation professionnelle et sur les RASED.

« Les 12 heures dévolues à l'animation pédagogique deviennent 18 heures annuelles consacrées de manière globale à l'animation et à la formation ». Ajoutez à cela les heures de soutien qui peuvent se transformer en formation et vous comprendrez qu'il vous faudra choisir entre le soutien ou la formation. Si vous choisissez la formation : alors cela sera pendant les vacances puisque ce sont des heures non effectuées. Et si cela se fait pendant les vacances pourquoi garder autant de Brigades de Formation Continue...

Au-delà de l'illusion qui est

donnée aux familles sur le fait que l'on se préoccupe sérieusement de la difficulté scolaire, nous ne voyons dans ces 60 heures de soutien, qu'un moyen d'en finir avec des RASED auxquels on a jamais donné les moyens de fonctionner.

Economie sur la formation, économie sur les réseaux d'aides, vous comprendrez la réelle motivation de notre ministre à combattre l'échec scolaire...



Une réorganisation dont on n'a pas fini de parler.

Malgré une répartition apparemment précise des 108 heures hors classe il y a toujours un flou sur la répartition hebdomadaire des 60 heures d'action directe sur les élèves dits en difficulté. Tout cela dépendra des communes et des contraintes de ramassage scolaire. Nous pouvons déjà imaginer les difficultés supplémentaires que cela va

engendrer sur les fleuves.

A ce jour les directeurs de certaines circonscriptions ont déjà pu se rencontrer afin de faire des propositions sur la réorganisation de la semaine (pourquoi que les directeurs ?). Pour celle de Kourou, l'IEEN parle de mettre en place la journée continue le mardi, mercredi, jeudi et vendredi. Le soutien se faisant le lundi après-midi...

On imagine bien la pagaille de la rentrée prochaine. Il paraît bien loin le souci pédagogique.

D'autres solutions existent contre l'échec scolaire.

La lutte contre l'échec scolaire passe à notre avis par plusieurs pistes complémentaires et non exhaustives :

- Des RASED complets dans tous les groupes scolaires.
- Un médecin scolaire pour 1000 élèves (aujourd'hui c'est 1 pour 10 000 de l'aveu même du ministère). Une assistante sociale dans tous les groupes scolaires ZEP.
- Une baisse des effectifs dans les classes (Cf. Rapports STAR, PICKETTY). L'enquête internationale PIRLS (Progress in International Reading Literacy Study) qui évalue les élèves de CMI en lecture, place le système français en milieu de tableau. Ce que nous apprend aussi cette enquête, c'est que la taille moyenne des classes de CMI est de 24 en France contre 20 pour les pays les mieux classés.

Partage des richesses

Augmentation du salaire du président Sarkozy : + 174 %

Le PDG de France Télécom : + 27 %

Le PDG d'EDF : + 55%

Le PDG de Carrefour : + 60 %

Le PDG de ST Micro Electronics : + 119%

Le PDG de la Société Générale touche en un an 895 années de SMIC. Celui de Bouygues a touché 605 années de SMIC.

Les dividendes annuels des gros actionnaires se comptent en milliers d'années de SMIC. Sans compter les cadeaux fiscaux aux plus riches. Comme quoi, les caisses ne sont pas vides pour tout le monde !

Équité et pouvoir d'achat

Et pour le monde du travail ?

Dégradation des contrats et des conditions de travail, chômage, précarité... Augmentation généralisée des prix (logement, produits de première nécessité, santé, carburant, etc.)... Le 15 mai, nous exprimerons notre ras-le-bol face à la détérioration de notre pouvoir d'achat et nous rappellerons l'urgence de mettre en oeuvre une politique qui permette de gagner plus, ... sans travailler plus.

Face à la hausse des prix qui s'accélère, les salaires, les pensions, les minima sociaux, les retraites régressent et la seule solution prônée par le chef de

l'État est son leitmotiv présidentiel, des mesures fiscales pour les plus riches et le démantèlement des acquis sociaux.

L'État se doit de donner l'exemple en augmentant le SMIC et les salaires des fonctionnaires, les minima sociaux, les allocations chômage et les retraites.

Dans la Fonction publique, le gouvernement doit arrêter de jouer la montre et répondre enfin positivement aux revendications des personnels. La mobilisation doit continuer sur le pouvoir d'achat et nous devons tous ensemble, public et privé nous mobiliser contre les remises en cause de nos conquêtes sociales.

Les heures sup' tuent l'emploi !

A la rentrée 2008, le ministère supprimera 8.400 postes d'enseignants dans le 2nd degré dont 4.200 seront « remplacées » par des heures supplémentaires. Au total, les heures sup' permettent "d'économiser" au ministère la création de 40.000 postes.

A l'Université, le volume d'heures supplémentaires représente la bagatelle de 17.000 postes d'enseignants chercheurs !

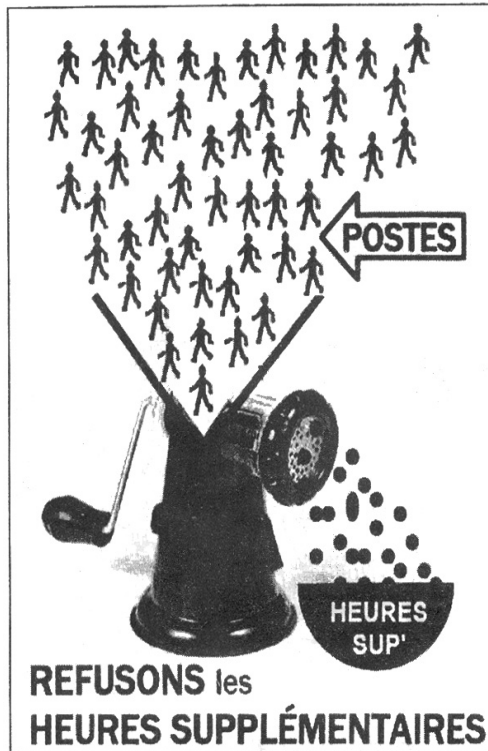
Du collège à l'Université, et désormais dans le 1er degré (stage de remise à niveau CMI/CM2), le nombre d'heures supplémentaires est tel qu'il dispense le ministère de créer des milliers de postes de titulaires. Depuis 1999 (décret du 10/10/1999), les enseignants ne peuvent se voir imposer qu'une heure supplémentaire (voire aucune dans certains cas : préparation à l'Agrégation, mère ayant des enfants en bas âge, candidats aux concours de recrutement de la Fonction publique, temps partiel, etc).

Augmenter le nombre d'heures supplémentaires pour pouvoir supprimer des postes

Tous les ans, en février, la direction de chaque établissement communique ce qu'on appelle la "DHG", Dotation Horaire Globale. Le nombre d'heures d'enseignement attribué est établi en fonction de la structure (le nombre de classe et l'horaire hebdo par discipline). Pour "dégraisser le mammouth", il faut donc baisser les dites "DHG".

Pour palier la baisse massive du nombre de postes d'enseignants dans le 2nd degré (- 8.400 postes à

la rentrée), et puisqu'il faut bien continuer à assurer les enseignements, des masses d'heures supplémentaires sont donc créées. Illustration de la politique de Nicolas Sarkozy : "Travailler plus pour gagner plus".



Ce ne sont pas des heures sup' que nous voulons mais une augmentation de notre pouvoir d'achat !

Les heures sup' ne doivent pas être considérées comme naturellement incluses dans l'emploi du temps. Accepter des heures sup' ne contribue pas à réduire le chômage ni la pauvreté. La nécessité pécuniaire incontournable ne doit pas nous faire oublier que ceux qui sont au chômage attendent d'avoir un poste pour gagner leur vie.

En ce qui concerne leur

défiscalisation, c'est un cadeau empoisonné pour nous fonctionnaires, qui sommes rémunérés grâce aux recettes de l'Etat.

C'est pourquoi nous devons commencer par refuser lesdites heures et ensuite agir fermement pour qu'elles soient converties en heures poste, et ce, malgré le leitmotiv de notre administration qui répète en boucle l'impossibilité de changer la situation.

Refuser les heures supplémentaires, c'est bloquer la suppression massive du nombre de postes à la rentrée, c'est opter pour une augmentation du nombre de postes aux concours et pour la création de postes de titulaires.

La solidarité avec nos collègues non titulaires et avec les étudiants qui préparent les concours doivent se traduire par des actes.

Travailler plus ou travailler mieux ?

Notre nouveau recteur a informé nos collègues de l'Ouest qu'ils devraient faire 3 à 4 heures sup' dès la rentrée prochaine. Comment peut-on tenir un discours sur la qualité d'enseignement tout en faisant exploser le temps de travail ? Remplir correctement les missions d'enseignement qui nous sont confiées n'est pas compatible avec les heures supplémentaires.

Nos exigences d'amélioration de nos conditions de travail (baisse des effectifs par classe, inclusion du temps de concertation dans le temps de service hebdomadaire...) passent nécessairement par le partage du temps de travail.

Bloquer le déroulement de la rentrée, c'est possible !

Le volume d'heures supplémentaires est tel à la rentrée 2008 que nous pouvons bloquer son bon déroulement. SUD éducation appelle à refuser toutes les heures supplémentaires non obligatoires et à agir collectivement pour :

- ▲ leur transformation en postes de titulaires ;
- ▲ une amélioration de nos conditions de travail par une baisse de notre service hebdomadaire.
- ▲ une augmentation de 300€ pour tous qui contrairement à une augmentation indiciaire ne favorise pas les plus hauts salaires.

Le rapport Pochard, a été rendu public le 4 février 2008. Il s'inscrit dans la droite ligne du rapport Darcos de 2007 et de la lettre aux éducateurs de N. Sarkozy. Il fait à la fois un état des lieux de l'Education Nationale et émet des prescriptions qui reprennent le *leitmotiv* de la campagne présidentielle (« travailler plus pour gagner plus »)...mais pas seulement.

Certes, on pouvait s'y attendre, mais ce rapport, construit assez finement un ensemble de propositions qui tissent les mailles de ce que sera certainement l'école de demain: recul du cadre national des enseignements, mise en concurrence des « établissements comptables de leurs résultats » et évalués publiquement, le tout dans le contexte de la disparition de la carte scolaire, rémunération au mérite, renforcement des pouvoirs du chef d'établissement dont le rôle devient de plus en plus central, disparition des concours de recrutement, gestion « individualisée » des carrières...

Renforcement des pouvoirs du chef d'établissement.

L'autonomie dont il est question dans le rapport Pochard n'est là que pour permettre de renforcer, au niveau local, les pouvoirs du chef d'établissement chargé d'appliquer une politique de résultats. Il aurait une « marge d'appréciation » pour fixer les « modalités locales du travail », « un lien contractuel » pourrait s'établir entre l'établissement et l'enseignant. Son pouvoir d'évaluation serait renforcé, ce qui aboutirait à concentrer un peu plus encore le pouvoir entre les mains d'une seule personne.

Annualisation du temps de travail, augmentation des obligations de service, bivalence.

La définition hebdomadaire du temps de travail céderait la place à une définition annualisée de 648 heures de cours auxquelles il faudrait ajouter des activités comme « l'accompagnement de l'élève » ou l'aide à son orientation et des

activités « modulables » pour les volontaires et rémunérées en heures supplémentaires. La bivalence est proposée en 6/5ème (il est même proposé le création de CAPES bivalents). Alors que le temps de travail des enseignants est évalué à plus de 40 heures hebdomadaires par les études du ministère, ces mesures visent à augmenter encore la charge et les horaires de travail.

Loin de poursuivre un objectif pédagogique, ces mesures visent uniquement à réaliser des économies budgétaires.



Évolution des carrières.

Toute augmentation générale des salaires est exclue, alors que la commission a reconnu la perte du pouvoir d'achat des enseignants et la réalité du problème salarial. Augmentations de début de carrière et primes sont évoquées mais toujours avec une contrepartie en temps de présence supplémentaire ! Cette nouvelle version du « travailler plus pour gagner plus » est inacceptable ! Le principe d'une rémunération basée sur une grille applicable à tous est dénoncé comme « un égalitarisme réducteur source de démotivation ». C'est faire là les louanges de la rémunération au mérite.

Le rapport préconise une individualisation des « parcours », le développement de carrières « négociées », d'évolutions professionnelles « sur mesure ».

« Les carrières pourront être négociées dans le cadre d'engagements réciproques entre l'enseignant et l'institution ». C'est donc une mise en concurrence directe des personnels entre eux.

Est également envisagée l'évaluation collective des personnels sur la base des résultats de l'établissement.

Recrutements.

En ce qui concerne les recrutements, plusieurs pistes sont envisagées allant d'une simplification des concours du second degré, éventuellement déconcentrés avec recrutement académique (cf 1er degré) jusqu'à la suppression pure et simple de ce mode de recrutement et son remplacement par un recrutement après un « master d'enseignement ». Dans cette dernière hypothèse, sont envisagés soit un concours simplifié, soit une procédure de qualification suivie d'une sélection par l'instance locale soit, enfin, un recrutement sur candidature individuelle.

Refuser la politique managériale.

Pour nous ces choix sont inacceptables : ils aggravent les conditions de travail, mettent en place une gestion managériale et aboutiront inévitablement à un accès plus inégalitaire à l'École par une concurrence accrue entre établissements. Les propositions « Pochard » sont à replacer dans le cadre du projet de 80 000 suppressions de postes en 4 ans ! Pour y parvenir, une nouvelle « contre réforme » de l'enseignement est indispensable : elle a commencé par la suppression du samedi matin en primaire, la suppression du BEP et d'une année d'étude dans l'enseignement professionnel et va se poursuivre en collège et en lycée. Ainsi se dessine un projet de transformation de l'école qui abandonne l'objectif de service public au profit d'une course aux résultats.

Ce que sera l'école de demain se trouve dans ce rapport. Il ne tient qu'à nous de faire changer les choses !

A Sud Education, les décharges servent à mettre en place des mandats. Sud Education participe, par un de ses mandats, à RESF-Guyane depuis sa naissance en septembre 2006. Ce réseau, qui n'est plus à présenter, n'appartient à personne mais à tous : syndicats diverses, associations, citoyens, etc. Voici notre engagement dans ce réseau :

1. il existe des discriminations encore aujourd'hui et particulièrement envers les étrangers :

- dans les écoles : les enfants d'immigrés rencontrent plus de difficultés pour être scolarisés (par manque d'informations souvent)
- dans les voyages scolaires : les élèves sans-papiers ont beaucoup de difficultés à partir avec leur classe.

Le Réseau travaille chaque semaine à aider à la scolarisation de toutes et de tous sans distinction.

2. il y a de nombreux élèves qui ne connaissent pas les démarches à faire pour leur régularisation le jour de leur 18 ans :

- des équipes existent aujourd'hui presque partout en Guyane dans les lycées et les collèges pour soutenir ces élèves : de St Laurent à St Georges (même si on pourrait encore faire mieux !).

RESF est à l'origine des permanences qui se montent, et aident les élèves dans leurs relations avec la préfecture et les administrations pour le dépôt et l'étude des dossiers.

3. de nombreux élèves risquent de sortir du système scolaire avec des diplômes mais sans papiers :

- le réseau aide ces élèves à trouver une solution pour pouvoir travailler et utiliser le savoir-faire qu'ils ont acquis dans les établissements scolaires.
- le réseau soutient des dossiers difficiles, en recours auprès du Préfet ou au Tribunal administratif.

RESF-Guyane aide tous les jours ces élèves à obtenir de la préfecture les récépissés et titres de séjour auxquels ils ont droit—et qu'elle leur refuse bien souvent—pour s'insérer et travailler en toute légalité !

En Guyane il existe encore des pratiques du "vivre-ensemble"

généreuses : beaucoup d'amitié, d'entraide, d'échanges culinaires et linguistiques, une indignation partagée à l'égard de la discrimination qui touche les enfants, des gestes quotidiens de solidarité. Il ne faut pas se laisser aller à écouter les sirènes du gouvernement actuel qui veut rendre responsable les immigrés de ses propres échecs en Guyane comme en France métropolitaine. Nous participons à Sud éducation, avec tant d'autres : Marie-Christine, Martine, Marc, Julien, Viviane, Sandrine, Bébert, etc., à lutter contre la discrimination !

10% DES FRANÇAIS ANGOISSÉS PAR L'AVION.



Retraites

Augmentation de la durée de cotisation

41 annuités : pas question !

Le gouvernement vient de faire connaître son projet de loi sur la question des retraites. Au-delà du fait qu'il refuse toujours de recevoir certaines organisations, on peut se demander l'intérêt de telles réunions puisque les décisions gouvernementales sont bouclées et se réduisent, de fait, à augmenter encore la durée de cotisation.

Un déficit tout relatif.

Pourtant aucun nouvel allongement de la durée de cotisation ne peut se justifier. Le rapport du Conseil d'orientation des retraites (COR) de novembre 2007, indique que le besoin de financement supplémentaire des retraites, avec la réglementation actuelle, ne serait que de 1 point de PIB en 2020, c'est-à-dire moins que la marge d'erreur des projections économiques sur la période !

Autant donc dire que les régimes seraient équilibrés. Remarquons que 1 point de PIB correspond aujourd'hui à 10 % des dividendes versés par les sociétés non financières à leurs action-

naires. Si la nécessité s'en faisait sentir, une augmentation des cotisations patronales compensée par une baisse légère des dividendes, permettrait de résoudre un éventuel problème.

RÉFORME DES RETRAITES :



Un seul but : dégrader les niveaux des pensions.

Depuis 1993, toutes les "réformes" des retraites ont abouti à un même résultat : dégrader le niveau des pensions.

Depuis l'année 1994, pour les salariés du secteur privé, ces mesures ont entraîné, selon le Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale (CERC), une baisse du pouvoir d'achat de la retraite du régime général de 0,3 % par an et 0,6 % par an de la retraite complémentaire. Sont particulièrement touchés les femmes, les chômeurs, précaires, petits boulots, temps partiels. Si rien n'est fait, ces baisses devraient se poursuivre dans l'avenir et se développerait ainsi une nouvelle pauvreté des retraités.

L'urgence d'une mobilisation.

Face à la volonté du gouvernement d'aggraver encore leur situation, les salariés du privé et du public sont tous concernés.

Rendez-vous le jeudi 22 mai pour une nouvelle journée unitaire d'action. Le temps presse, le gouvernement veut aller vite. Il faut rapidement construire un processus de mobilisation à la hauteur de l'enjeu.

Se syndiquer à **Sud** pour renforcer le syndicalisme !

Solidaires, Unitaires, Démocratiques existe dans l'Éducation nationale depuis 1996. Les luttes de décembre 1995 ont amené l'exigence d'un syndicalisme différent, Celui que nous essayons de mettre en place est un syndicalisme de lutte où l'ensemble des décisions appartient d'abord à la base. Dans les luttes, ce sont, pour SUD Éducation, les Assemblées Générales de personnel qui décident. Dans le syndicat, ce sont les Assemblées Générales d'adhérents. Bien sûr, nous avons aussi un fonctionnement quotidien local et national. Pour éviter que nos responsables ne s'éloignent du terrain, nous sommes attachés à la nécessité de la rotation des mandats.

Dans cet « argumentaire pour la syndicalisation », comment ne pas parler de notre appartenance à **SOLIDAIRES**, l'Union Syndicale qui est notre relais interprofessionnel où avec les autres SUD (PTT, Energie, Santé-Sociaux, ANPE, ...), avec d'autres, nous construisons un outil de lutte et de réflexion, un outil d'action. Les problèmes communs (retraites, protection sociale, réduction du temps de travail, salaires et conditions de travail,...) sont nombreux et justifient un renforcement du travail interprofessionnel,

- un syndicalisme de luttes, un syndicalisme à la fois radical dans sa critique de la société actuelle et

pragmatique dans sa relation au monde, un syndicalisme engagé dans les mouvements sociaux aux côtés de tous les sans-droits, mais aussi un syndicalisme intercatégoriel qui refuse les corporatismes hérités du passé syndical de l'Éducation nationale et parfois de son présent ...

- un syndicalisme qui refuse le statu quo dans l'école, Changer l'école mais refuser les réformes libérales, c'est notre pari !

- un syndicalisme qui combat la précarité avec toute son énergie et revendique de vrais moyens pour l'école.

Bulletin d'adhésion 2007-2008

Nom : Prénom :

Adresse personnelle :

Code postal : Ville :

Tél, fixe : Tél, portable :

E Mail : Je ne souhaite pas recevoir d'infos

Situation professionnelle :

Temps complet Temps partiel Disponibilité
Retraité(e) Congé Sans poste

Corps (OEA, PE, Instit., MA, PLP1, Certifié(e), Stagiaire, Administratif,...) :

Établissement d'exercice :

Type (école, collège, lycée) :

Nom :

Adresse établissement :

Je ne souhaite pas que mes coordonnées soient transmises à d'autres syndiqués de mon secteur.

J'autorise SUD-éducation Guyane à faire figurer ces informations dans les traitements de fichiers informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant à SUD Éducation Guyane.

Montant de la cotisation annuelle : (Chèque à l'ordre de : **Sud éducation Guyane**),

Vous pouvez régler votre cotisation en plusieurs fois. Contactez le trésorier au 0694.40.94.05.

Date : Signature :



Bulletin à renvoyer à l'adresse suivante :

Sud éducation Guyane

3, Cité des Castors sous le vent - 97300 Cayenne

| Salaire net mensuel | Cotisation annuelle | Pourcentage cotis/salaire |
|---|---------------------|---------------------------|
| Moins de 600 € | 6 € | |
| + de 600 € | 15 € | |
| + de 750 € | 27 € | |
| + de 900 € | 45 € | 4,74 % |
| + de 1000 € | 54 € | 5,14 % |
| + de 1100 € | 64 € | 5,57 % |
| + de 1200 € | 75 € | 6,00 % |
| + de 1300 € | 87 € | 6,44 % |
| + de 1400 € | 99 € | 6,83 % |
| + de 1500 € | 112 € | 7,23 % |
| + de 1600 € | 127 € | 7,70 % |
| + de 1700 € | 142 € | 8,11 % |
| + de 1800 € | 158 € | 8,54 % |
| + de 1900 € | 174 € | 8,92 % |
| + de 2000 € | 191 € | 9,32 % |
| + de 2100 € | 209 € | 9,72 % |
| + de 2200 € | 227 € | 10,09 % |
| + de 2300 € | 246 € | 10,47 % |
| + de 2400 € | 266 € | 10,86 % |
| + de 2500 € | 287 € | 11,25 % |
| + de 2600 € | 309 € | 11,66 % |
| + de 2700 € | 331 € | 12,04 % |
| + de 2800 € | 354 € | 12,42 % |
| + de 2900 € | 378 € | 12,81 % |
| + de 3000 € | 403 € | 13,21 % |
| + de 3100 € | 429 € | 13,62 % |
| + de 3200 € | 455 € | 14,00 % |
| + de 3300 € | 482 € | 14,39 % |
| + de 3400 € | 510 € | 14,78 % |
| + de 3500 € | 539 € | 15,18 % |
| + de 3600 € | 565 € | 15,70 % |
| Descendre d'un cran par personne à charge | | |